

FORMATION B.P.J.E.P.S.

(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)

Spécialité : Animateur

Mention : Animation Sociale.



Le BPJEPS animation sociale – arrêté du 13 décembre 2005 est un diplôme de niveau IV, conférant à son titulaire les compétences pour garantir :

- L'encadrement des publics en prenant en compte leurs caractéristiques et le projet de la structure.
- La mise en œuvre d'un projet d'animation sociale en lien avec une équipe pluridisciplinaire.
- la conduite des actions d'animation sociale pour favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne.
- la mobilisation des démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Agissant au croisement du champ de l'animation et de celui du travail social, l'animateur social intervient au sein des collectivités ou d'associations, dans les maisons de quartiers, les centres sociaux, les accueils de jour, les hôpitaux, les ESAT, les CHRS... Son intervention s'inscrit dans un processus global d'animation auprès de tous les publics fragilisés par un risque de liens sociaux, par une perte d'autonomie, une inadaptation sociale ou déjà inscrits dans un processus d'exclusion sociale.

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme suivant : AFPS ou PSC1, PSE1, PSE2, AFGSU 1 ou 2 ou SST en cours de validité.
 - Attester d'une expérience professionnelle ou bénévole de 200 heures cumulées (de manière continue ou discontinuée) dans le domaine de l'animation.
- Pour être dispensé de la justification de l'expérience professionnelle ou bénévole, le candidat doit être titulaire de l'un des diplômes ou brevets suivants :

- B.A.P.A.A.T.
- BPJEPS
- CQP « Animateur Périscolaire » ou CQP « Animateur de Loisirs Sportifs »
- BAFA ou BAFD
- Bac Pro ou BEP « Accompagnement soins et service à la personne »
- D.E. d'Auxiliaire de Vie Sociale
- D.E. de Moniteur Educateur
- D.E. d'accompagnant éducatif et social
- D.E. d'auxiliaire de puériculture
- D.E. de technicien de l'intervention sociale et familiale
- Diplôme Professionnel d'Aide –Soignant
- Diplôme d'Aide Médico-Psychologique
- C.A.P. « Petite Enfance »
- B.E.P. « Carrières Sanitaires et Sociales »
- B.E.P. Agricoles « service aux personnes »
- Bac Pro Agricole (toute option) ou BP délivré par le ministre de l'Agriculture
- Bac Pro « Service de proximité et vie locale »
- Titre Prof. Agent(e) de médiation, information, services
- Titre Prof. Technicien(ne) médiation services.

Public concerné :

- Salariés en cours d'emploi ou bénéficiant d'un congé individuel de formation.
- Demandeurs d'emploi

Contenu de la formation :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale.
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

Dates de la formation

Du 06/01/2020

Au 11/12/2020

Durée de la formation

630 heures en centre.

903 heures en entreprise

Horaires en centre

8h30 à 12h30

13h30 à 16h30

Lieu de formation

A2F Formation

23 Bis, rue de l'étoile du matin

44600 Saint-Nazaire

Tél : 02.51.76.11.11

a2f.secretariat@leolagrangefr.org

Coût pédagogique

6867,00 Euros (Coût horaire : 10.90 €)

Frais d'inscription : 50 €

Inscription

Demander ou télécharger votre dossier de candidature : 02.51.76.11.11

<http://a2f-formation.fr/>

Sélections

Clôture des inscriptions :

Le vendredi 18 octobre 2019.

Epreuves de sélection :

Oral (entretien de motivation) :

Le 05 novembre 2018

Écrits :

Le 06 novembre 2018

Oral (Épreuve de groupe) :

Le 7 novembre 2018

Positionnements

Le 19, 20 et 21 novembre 2019

(Pour déterminer le parcours de formation)

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION 2020

BPJEPS : Mention Animation Sociale



PERIODES DE FORMATION			PERIODES DE STAGES		
DATES	Nb d'Heures	Lieu	DATES	Nb d'Heures	Lieu
Du 6 au 10 janvier	5 jours, soit 35 heures	CENTRE DE FORMATION	Du 13 au 17 janvier	5 jours, soit 35 heures	STRUCTURE D'ALTERNANCE
Du 21 au 24 janvier	5 jours, soit 35 heures		Du 27 au 31 janvier	5 jours, soit 35 heures	
Du 03 au 07 février	5 jours, soit 35 heures		Du 10 au 14 février	5 jours, soit 35 heures	
Du 24 au 28 février	5 jours, soit 35 heures		Du 17 au 21 février	5 jours, soit 35 heures	
Du 2 au 6 mars	5 jours, soit 35 heures		Du 9 au 13 mars	5 jours, soit 35 heures	
Du 23 au 27 mars	5 jours, soit 35 heures		Du 16 au 20 mars	5 jours, soit 35 heures	
Du 30 mars au 3 avril	5 jours, soit 35 heures		Du 6 au 10 avril	5 jours, soit 35 heures	
Du 20 au 24 avril	5 jours, soit 35 heures		Du 14 au 17 avril	4 jours, soit 28 heures	
Du 4 au 7 mai	4 jours, soit 28 heures		Du 27 au 30 avril	4 jours, soit 28 heures	
Du 18 au 20 mai	3 jours, soit 21 heures		Du 11 au 15 mai	5 jours, soit 35 heures	
Du 8 au 12 juin	5 jours, soit 35 heures		Du 02 au 05 juin	4 jours, soit 28 heures	
Du 15 au 19 juin	5 jours, soit 35 heures		Du 22 au 26 juin	5 jours, soit 35 heures	
Du 29 juin au 3 juillet	5 jours, soit 35 heures		Du 06 au 10 juillet	5 jours, soit 35 heures	
Du 07 au 11 septembre	5 jours, soit 35 heures		Du 15 au 17 juillet	3 jours, soit 21 heures	
Du 21 au 25 septembre	5 jours, soit 35 heures		Du 20 au 24 juillet	5 jours, soit 35 heures	
Du 5 au 9 octobre	5 jours, soit 35 heures		Du 27 au 31 juillet	5 jours, soit 35 heures	
Du 19 au 23 octobre	5 jours, soit 35 heures		Du 03 au 07 août	5 jours, soit 35 heures	
Du 16 au 20 novembre	5 jours, soit 35 heures		Du 24 au 28 août	5 jours, soit 35 heures	
Du 7 au 11 décembre	5 jours, soit 35 heures		Du 31 août au 4 septembre	5 jours, soit 35 heures	
Total : 19 périodes de formation		Du 14 au 18 septembre	5 jours, soit 35 heures		
90 jours : 630 heures dont 1 journée d'examen en OF		Du 28 sept. au 02 octobre	5 jours, soit 35 heures		
+ 2 jours en « module 0 »		Du 12 au 16 octobre	5 jours, soit 35 heures		
		Du 26 au 30 octobre	5 jours, soit 35 heures		
		Du 02 au 06 novembre	5 jours, soit 35 heures		
		Du 09 au 13 novembre	4 jours, soit 28 heures		
		Du 23 au 27 novembre	5 jours, soit 35 heures		
		Du 30 nov. au 4 décembre	5 jours, soit 35 heures		
		Total : 27 Périodes de stage -			
		129 Jours - 903 Heures minimum			

Fermeture du centre de formation :

Du 22 au 29 mai 2020 (6 jours), le 13 juillet 2020, du 10 au 21 août 2019 (9 jours).